

SPAgri-CFDT

Administration centrale, DRAAF, DDT(M), DD(CS)PP, Infoma, CNPF
Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail (Anses)
Agence de services et de paiement (ASP)
Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE)
Institut national des appellations d'origine (INAO)

SGEN-CFDT

Enseignement agricole public
Enseignement technique
Enseignement supérieur, recherche agricole,
alimentaire et vétérinaire

Déclaration liminaire de la CFDT

COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL 24 et 25 mars 2021

Madame la secrétaire générale,

Lors du CTM du 22 novembre 2018, Philippe Mérillon, alors secrétaire général par intérim, interrogé par la CFDT sur la mise en place des SGCD, avait annoncé avec force que le ministère s'était fixé 4 lignes rouges :

- opposition à la proposition de secrétariats généraux régionaux, du fait que les DRAAF digèrent encore les réformes récentes (fusion des régions) ;
- opposition à une mutualisation des fonctions support, qui « embarquerait » la gestion des ressources humaines ;
- opposition à la mutualisation du pilotage des effectifs métiers ;
- opposition à un corps commun territorial pour la filière administrative, afin de favoriser les parcours professionnels diversifiés.

Nous savons maintenant ce qu'il en est des SGCD : la gestion des ressources humaines, qui a été finalement transférée aux préfetures, n'est pas assumée correctement ! L'enquête réalisée début mars par la CFDT auprès des agents des DDI montre, sans surprise, les dysfonctionnements que nous avons anticipés, avec un réel choc de culture avec le ministère de l'Intérieur. Le ministère de l'Intérieur semble avoir oublié la vocation interministérielle des services !

Au final, ce n'est pas le MAA qui décide en matière de déconcentration, et nous pouvons légitimement avoir quelques inquiétudes en lisant la dernière circulaire du Premier ministre, en date du 10 mars : « **Accélérer la déconcentration de la gestion budgétaire et des ressources humaines pour renforcer l'action de l'État dans les territoires** ».

Le département est l'échelon privilégié de mise en œuvre des politiques publiques. Il est envisagé d'y affecter 2500 agents supplémentaires dès 2021 et plus encore en 2022... Effectifs pris sur les services d'administration centrale et régionale !

La déconcentration de la gestion budgétaire aux préfets (déjà officiellement RBOP) concernera aussi bien les moyens de fonctionnement que ceux dédiés aux interventions et aux investissements. Les ministères doivent communiquer leurs propositions dès cet été pour être pris en compte pour le PLF 2022. **Qu'en est-il au ministère de l'Agriculture ?**

Le premier ministre :

– précise que « *le ciblage de certains crédits par l'administration centrale sur des projets spécifiques n'aura qu'un caractère indicatif. Il appartient aux responsables locaux d'adapter la programmation à la hiérarchisation locale des priorités* »... **Les BOP métiers seront-ils désormais à la disposition des préfets dès 2022 ?**

– souhaite également renforcer l'efficacité de la gestion budgétaire : « *Une priorité sera donnée aux circuits de dépense des secrétariats généraux communs (SGC)* » !... **Donc aux préfectures pour les DDI et bientôt pour les DRAAF ?**

– **souhaite confier aux préfets la totalité de la gestion des ressources humaines dès 2022** : nomination sur les postes des titulaires et des contractuels, avancement pour les catégories B et C, sanctions disciplinaires.

Comment une nouvelle réforme peut-elle être envisagée, alors que les SGCD nous font faire un bond en arrière en qualité de service, que les DDETS-PP ne sont pas encore nées et que l'accouchement se fait au forceps ? Notre gouvernement pilote de manière technocratique, sans s'assurer que l'intendance suivra — or elle ne suit pas — et au détriment de tous les agents de la fonction publique, dont il est fait peu de cas.

Quelles sont vos lignes rouges, Madame la secrétaire générale ? Et quelles sont les chances pour qu'elles soient entendues ?

Enseignement agricole

Depuis un an, l'enseignement agricole évolue dans un environnement peu favorable à l'accompagnement des apprenants, aussi bien dans le technique que dans le supérieur. Les équipes ont fait et font au mieux pour les conduire vers une insertion professionnelle ou une poursuite d'étude.

Parmi les agents méritants exposés au virus, on oublie les inspectrices et inspecteurs qui, depuis le début de la crise sanitaire, sillonnent les routes, souvent faute de trains. Le nombre de rendez-vous inscrits sur leurs agendas est conséquent, notamment à cause du retard accumulé lors du premier confinement. Elles, ils croisent de nombreux élèves, profs, collègues ou voyageurs et participent en présentiel aux oraux de concours et logent à l'hôtel. Leurs conditions de travail les mettent souvent en présence du virus et de ses variants.

Qu'est-il prévu en matière de vaccination tant pour les profs, les personnels de vie scolaire que pour l'inspection ? La CFDT demande que la vaccination tant attendue soit proposée au plus vite à ces catégories d'agents les plus exposés ; l'annonce ce matin qu'elle serait effective dans un mois est-elle réaliste ?

Concernant le quotidien des équipes pédagogiques, lors des deux derniers confinements, de nombreux chantiers et activités extérieures ont été annulés. Désormais, le virus et ses variants circulent. Dans certains autres pays européens, les écoles ferment. La CFDT espère qu'avec le printemps, les enseignements « de terrain » seront encouragés et facilités. Ils permettent, outre le fait de tisser du lien social avec et entre les apprenants, de répondre à l'impératif de demi-jauge et offrent une bouffée d'oxygène.

Autre sujet d'actualité, celui des avancements dans les grades hors classe et classe exceptionnelle des corps d'enseignement. Les SRFD reçoivent des extractions de fichiers de qualité dégradée et ils sont obligés de refaire les extractions depuis RenoiRH. Les commissaires pari-

taires ne sont plus là pour recoller les informations et coopérer avec le SRH. L'administration s'est privée d'une force de travail et d'une expertise qui va faire défaut.

La CFDT réinsiste sur l'urgence à renforcer le SRH en ETP pour rattraper le retard accumulé et gérer le quotidien. En attendant les collègues du SRH font de leur mieux.

Le sujet de la prime dite informatique devait enfin être traité lors de ce CTM. Il vient d'être supprimé. C'est une mauvaise surprise d'apprendre que le guichet unique n'a pas encore donné son accord alors qu'au MEN, ce décret a été validé en décembre dernier. Quelles en sont les raisons ?

Avant-dernier sujet, celui de la RGPD, que la CFDT a déjà porté dans cette instance. L'inquiétude et le flou règnent toujours dans les services déconcentrés mais surtout dans le secteur de l'enseignement où les applications sont très nombreuses et où les données circulent bon train. Qui seront les DPO ? Comment sont-ils choisis ? Comment sont-ils formés ? Un point à l'ordre du jour d'un prochain CTM serait le bienvenu.

Et enfin, la CFDT en général et le Sgen en particulier soutiennent l'action des personnels, des étudiantes et étudiants et de la communauté de communes, action qui vise à conserver le site de Grignon. La préservation du patrimoine et l'histoire agronomique française ne peuvent être sacrifiées face aux considérations budgétaires. Pour la CFDT, l'actuel plan de relance pourrait fournir un support pour un projet ambitieux et d'intérêt général. Projet innovant en relation avec l'agronomie, l'agroécologie et les différentes transitions chères à notre ministre et à nous toutes et tous.

Merci.